



Formulaire de demande d'aide financière

Fonds d'investissement

Formulaire mis à jour en août 2026

Formulaire de demande – Fonds d'investissement

1. Renseignements sur le promoteur ou la promotrice			
Nom de l'entreprise :			
Personne-ressource :			
Fonction :			
Adresse :		Municipalité :	
Code postal :	Téléphone :	Cellulaire :	
Courriel :		Site Internet :	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :			
Secteur d'activité économique :			
Forme juridique de l'entreprise :			
Date d'entrée en activité :			
Chiffre d'affaires :		Date d'exercice financier :	
Prénom et nom de tous les actionnaires de plus de 25 % ainsi que des sociétés s'il y a lieu.			
Actionnaire 1 :		% d'actionnariat :	
Actionnaire 2 :		% d'actionnariat :	
Actionnaire 3 :		% d'actionnariat :	
Actionnaire 4 :		% d'actionnariat :	
Forme légale :			
☐ Entreprise individuelle		☐ Société par actions	
☐ Coopérative		☐ OBNL	
☐ SENC		☐ Autre (spécifiez) :	
2. Renseignements généraux sur le projet			
☐ Démarrage		☐ Acquisition d'entreprise avec relèvement	
☐ Amélioration ou transformation		☐ Acquisition d'entreprise sans relèvement	
☐ Croissance ou expansion		☐ Redressement (FLS)	

Description sommaire du projet :

3. Le projet

**Quelles sont les expériences et l'expertise de l'équipe en place qui permettront la réalisation du projet?
Donnez des exemples de réalisations au besoin.**

Étapes et échéancier de réalisation

Étapes	Échéancier
Fin du projet	

Quels sont les principaux partenaires financiers et fournisseurs impliqués dans la réalisation du projet?

Quels sont les impacts du projet sur l'emploi et l'activité économique (achat local, secteurs d'activités touchés, diversification économique, municipalités touchées, etc.)?

Emplois		Permanent			Temporaire ¹		
		Annuel	Saisonnier	Temps partiel	Annuel	Saisonnier	Temps partiel
Nombre d'emplois	Créés ² :						
	Maintenus ³ :						

¹ Temporaire : nombre d'emplois créés par l'entreprise exclusivement pendant la durée du projet

² Créés : nombre d'emplois créés grâce au projet, excluant ceux maintenus

³ Maintenus : nombre d'emplois avant la réalisation du projet

4. Critères d'évaluation

Veillez expliquer la solidité du modèle d'affaires (rentabilité, prévisions financières, évaluation des coûts, etc.) et veuillez commenter votre évaluation du marché et de la concurrence.

Quels sont les impacts du projet et de l'entreprise sur le milieu et la communauté?

(ex. : implication dans le milieu, acceptabilité sociale du projet, bénéfices pour la communauté, commandites, dons ou partage des profits, stages, consultations citoyennes, portes ouvertes, présentations scolaires, programme de bénévolat pour les employé(e)s, etc.).

Commentez les grilles d'autoévaluation du développement durable complétées pour le dépôt de cette demande (ex. : points forts, éléments à améliorer, pistes d'actions, objectifs, etc.).

**Si vous n'avez pas procédé à l'autoévaluation, veuillez indiquer en quoi ce projet s'insère dans une démarche de développement durable et d'atténuation des impacts environnementaux.*

5. Renseignements financiers

Ventilation des coûts

<i>Dépenses</i>	<i>Coût</i>
Coût total	

Coût du projet :

Financement du projet - Sources de financement		
	Montant	Confirmé
Fonds d'investissement MRC de Charlevoix-Est FLI/FLS		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
TOTAL		

6. Dépôt d'une demande

Vous devez obligatoirement vérifier votre admissibilité avec un(e) agent(e) de développement économique avant de soumettre votre demande à la MRC de Charlevoix-Est :

Mission développement Charlevoix
172, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G1
418 439-3947, option 3
infofinancement@mrccharlevoixest.ca

Documents à remettre

Toute demande doit être obligatoirement constituée des documents suivants :

☐	Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli (signature obligatoire).
☐	Autorisation du requérant.
☐	Documents demandés dans l'Autorisation du requérant.
☐	Il est entendu qu'en vertu de l'article 152.1 de la Charte de la langue française, la MRC ne peut conclure un contrat et/ou octroyer une aide financière à une entreprise employant 25 personnes ou plus lorsque cette entreprise ne possède pas d'attestation d'inscription, n'a pas fourni, dans le délai prescrit, l'analyse de sa situation linguistique, ne possède pas d'attestation d'application de programme ni de certificat de francisation ou si son nom figure sur la liste prévue à l'article 152 de la Charte. Si applicable, remettre une preuve justificative de la situation linguistique de votre entreprise fournie par l'Office québécois de la langue française. Nombre d'employés : _____

7. Déclaration du requérant ou de la requérante

Je déclare que l'entreprise :

- N'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Le cas échéant, les sous-traitants prévus pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet ne sont pas inscrits au RENA;
- N'a pas manqué, au cours des deux années précédant la demande d'aide financière, à ses obligations après avoir été dûment mis en demeure par le ministère de l'économie, de l'Innovation et de l'Énergie ou la municipalité régionale de comté en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure;
- N'est pas une société d'État ni une société contrôlée directement ou indirectement par un gouvernement (municipal, provincial ou fédéral) ni une entreprise détenue majoritairement par une société d'État;
- N'est pas sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC, 1985, chapitre C-36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LRC, 1985, chapitre B-3);
- N'a pas de comportement non responsable au point de vue de l'environnement selon la législation applicable;
- N'a pas d'historique de non-respect des normes du travail ou de la législation des droits de la personne;
- N'a pas de comportement d'ordre éthique susceptible de ternir, même par association, l'image d'intégrité et de probité du gouvernement ou de la municipalité régionale de comté;
- N'œuvre pas dans un secteur d'activité non admissible;
- Se conforme aux exigences de la francisation.

8. Signature du requérant ou de la requérante

Il est essentiel de remplir cette section et de signer le formulaire de demande d'aide financière. Les formulaires non signés ne sont pas recevables et entraîneront le refus de la demande de financement.

Nom du/de la signataire

- J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande d'aide financière ainsi que dans les documents ci-joints sont complets et véridiques et je m'engage à fournir toute l'information nécessaire à l'analyse de la demande;
- J'accepte que les informations inscrites au présent formulaire et aux documents ci-joints puissent être utilisés à des fins de vérification des antécédents juridiques des actionnaires de l'entreprise et à des fins de vérification de la cote de crédit de l'entreprise;
- J'accepte que la MRC échange avec tout organisme et institution financière tous les renseignements ou documents nécessaires à l'analyse de la présente demande;
- Je comprends que la MRC est un organisme public assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnel (Loi 25);
- Je comprends que la présente demande n'entraîne pas nécessairement son acceptation;
- Je comprends qu'une fausse déclaration pourrait entraîner le refus de la demande.

Signature

Date

Les renseignements transmis ne seront utilisés qu'aux seules fins de l'analyse de la demande. Les personnes qui y auront accès auront adhéré à des règles appropriées en matière d'intégrité, d'impartialité, de confidentialité et d'annonce des projets.

9. Rappel du processus de sélection

Entreprises admissibles

Toute entreprise légalement constituée faisant affaire sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dont le siège social est au Québec et est inscrite au Registre des entreprises du Québec. En ce sens, toute forme juridique est admissible.

Entreprises non admissibles

Dans tous les cas, les investissements des *Fonds locaux* ne peuvent être faits dans des entreprises dont les produits ou services contreviennent à la paix, au bien-être, à la liberté ou à la santé des travailleurs ou de la population en général ou dont la probité est mise en doute.

Critères d'analyse

Le comité d'investissement procède à l'analyse des dossiers et est décisionnel.

Dans son analyse de chaque demande, le comité d'investissement aura à considérer **les retombées économiques engendrées** par le projet. Celles-ci devront être **significatives en termes d'investissement, d'effet de levier, de création ou de maintien d'emplois et de pérennité de l'entreprise**.

Le comité d'investissement évaluera la mise de fonds, l'expérience du promoteur, le secteur d'activité, le type de projet, la création et le maintien d'emploi, la localisation, l'impact sur le milieu et les différentes sources de financement.